



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 26999

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des agents de prévention sociale engagés par les municipalités dans le cadre des emplois jeunes. En effet, ces jeunes habillés de façon uniforme, équipés souvent de matériel radio, mais bien évidemment non armés, accompagnent dans leur mission les policiers municipaux sous la responsabilité desquels ils sont la plupart du temps placés. Cette situation génère de graves risques de méprise, ces jeunes étant susceptibles d'être assimilés à des policiers par les délinquants et peuvent de ce fait être pris pour cible. Or, la mission confiée à ces jeunes est une mission de médiation et non de police. Aussi lui demande-t-il ce qu'il adviendra en cas d'incident sur un de ces agents sachant que rien dans leur contrat de travail ne prévoit une telle éventualité. Les policiers sont eux-même très inquiets à ce sujet compte tenu notamment du nombre de ces agents et de la banalisation de leur présence aux côtés des policiers en toutes situations.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26999

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1529